

Paris, le 14 février 2021

**POURQUOI LE MINISTÈRE DE LA CULTURE S'OPPOSE-T-IL À L'INSCRIPTION DES NOMS ET DES PRÉNOMS DES VICTIMES DE L'ESCLAVAGE COLONIAL SUR LE MÉMORIAL ÉRIGÉ EN LEUR HOMMAGE AU JARDIN DES TUILERIES ?**

Le 27 Avril 2018, dans une allocution écrite intitulée : « Mémoire de l'esclavage : le temps des actes », le Président MACRON prenait l'engagement suivant : « ... je souhaite que l'État prenne enfin sa part pour inscrire pleinement cette mémoire dans notre récit national. » ... « ... pour que jamais ne s'efface leur souffrance, je soutiens le projet d'ériger à Paris, dans le Jardin des Tuileries, un mémorial national qui rende hommage à ces victimes, comme le demandent légitimement plusieurs acteurs de cette mémoire. » Cet engagement fort a été rappelé par le Premier ministre, Monsieur PHILIPPE, le 10 Mai 2018 « Dès lors, graver dans la pierre la dignité de la personne humaine sera l'objectif du Mémorial qui recensera les quelque 200 000 noms donnés aux esclaves des colonies françaises en 1848 et dans les années qui ont suivi. »

Le 05 juin 2020, conformément aux décisions du Président de la République, les Ministères de l'Outre-mer et de la Culture lancent l'appel d'offres international 2020-070M « pour la conception, réalisation et installation d'une œuvre d'art en hommage aux victimes de l'esclavage au sein du Jardin des Tuileries, sur lequel les noms et prénoms des quelque 200 000 esclaves affranchis par le décret d'abolition du 27 Avril 1848 devront être inscrits de manière permanente » (Note d'orientation, annexe 1 de l'appel d'offre). Plus d'une soixantaine de candidats auraient participé à ce concours.

**Aujourd'hui, le processus de réalisation de ce mémorial est bloqué par le Ministère de la culture, parce que la question des NOMS semble poser problème. Quel problème ?**

Les Noms et Prénoms des esclaves des colonies françaises ne méritent pas d'être gravés au prestigieux Jardin des Tuileries ?

Les victimes de l'esclavage colonial, affranchies par la Deuxième République en 1848, près de 60 ans après la proclamation en France de la « déclaration des droits de l'Homme et du citoyen », ne doivent-elles pas être enfin formellement reconnues et honorées par la Cinquième République ?

De ce fait, les ressortissants des dernières colonies françaises, sont-ils destinés à être définitivement des « citoyens entièrement à part », dont l'histoire (pourtant partie intégrante de l'Histoire de France) ne mérite pas de figurer au sein du récit national ?

Il y aurait-il un « État dans l'État » ?

Au nom de la devise de la République : Liberté, Égalité, Fraternité, au nom des engagements pris par le Président de la République et le gouvernement, le CM98 demande instamment au chef de l'État, de faire toute la lumière sur cette question.

Le CM98 demande que le 23 Mai 2021 prochain, date de commémoration nationale en hommage aux victimes de l'esclavage, le Président de la République réaffirme devant la Nation et devant l'humanité tout entière, que la France érigera sur ces lieux, au Jardin des Tuileries, un Mémorial en leur hommage sur lequel seront inscrits leurs Noms et Prénoms, que pendant plus de 15 ans, leurs descendant(e)s ont recherchés et retrouvés.